

COMITE SYNDICAL DU 1^{er} JUILLET 2021

COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU SEDRE DU 1^{er} JUILLET 2021 – 19H30

L'an deux mille vingt et un, le 1^{er} juillet à dix-neuf heures trente, le Comité Syndical, légalement convoqué le 24 juin 2021, s'est réuni à l'ECOSITE SUD ESSONNE, 15-17 rue de la butte Cordière 91150 Etampes sous la présidence de Monsieur Bernard DIONNET.

Présents :

CAESE

ABBEVILLE-LA-RIVIERE
ARRANCOURT

Jean-Philippe GRIFFON
Rosa BOURLIERE
Martial DELTON
Laëtitia KOUMAH
Delphine DELUGIN-BECAVIN

BOISSY-LA-RIVIERE
BOISSY-LE-SEC
BOUTERVILLIERS

Claudine BEAU
Laurent BARBIN

BRIERES-LES-SCELLES

Sylvie JOUARD
Michel ROULAND

CHALO-SAINT-MARS
CHALOU-MOULINEUX
CONGERVILLE THIONVILLE

Vanessa FIEVET
Alain TEYSSIER
Sandrine PORQUET
Jérôme BOURGEOIS

FONTAINE-LA-RIVIERE
GUILLERVAL
MONNERVILLE

Yves ABATE
Pascal DARDENNE
Christophe LONG

MORIGNY-CHAMPIGNY

Bernard DIONNET
Jérôme LENOIR

ORMOY-LA-RIVIERE

Michaël MERIGOT
Matthieu IMBAULT

SACLAS
SAINT-CYR-LA-RIVIERE

Fabrice JAOUEN
Ludovic CHACHIGNON
Pascal DOZIAS

SAINT HILAIRE

Jérémy HAYEZ
Charles TREMBLAY

CCEJR

LARDY

Hugues TRETON

Pouvoir :

PUSSAY

Grégory COURTAS à Bernard DIONNET

Absents :

ABBEVILLE-LA-RIVIERE
BOISSY-LA-RIVIERE
BOISSY-LE-SEC
CHALO-SAINT-MARS
CHALOU-MOULINEUX
CONGERVILLE THIONVILLE
FONTAINE-LA-RIVIERE
GUILLERVAL
PUSSAY
SACLAS
SAINT HILAIRE

Jean-Jacques NOTSECK
Maria-Hélène MENDES MARTINS
Lydie NAUDIN
Rodolphe VINCENT
Claude PINAULT
Béatrice THOMAS
Henry GATINEAU
Serge BOUDIN
Jacques ADRIEN
Karelle HARDY
Charles TREMBLAY

CCEJR

LARDY

Dominique PELLETIER

COMITE SYNDICAL DU 1^{er} JUILLET 2021

POINT N° 1 : Nomination du secrétaire de séance

Les membres de l'assemblée ont désigné à l'unanimité Vanessa FIEVET de la commune de Chalo-Saint-Mars.

POINT N°2 : Approbation du compte rendu du Comité Syndical du 8 avril 2021

Approuvé à l'unanimité.

POINT N° 3 : Modification des tarifs des composteurs et bioseaux

Présentation : Monsieur Hugues TRETON, 1^{er} vice-président

Le SEDRE propose à ses administrés la vente de bacs de tri et composteurs.

Le stock de composteurs plastiques et de bio seaux étant épuisé, le SEDRE a dû repasser des commandes pour renouveler son stock.

Une convention avait été signée entre le SIREDOM et le SEDRE pour leur acquisition à des tarifs préférentiels, notamment parce que le SIREDOM bénéficiait d'une subvention du conseil régional de la Région Ile de France et que lui-même prenait à sa charge une partie du montant. Ainsi seulement 40% du coût initial d'acquisition restait à la charge du SEDRE.

La région Ile de France n'a pas renouvelé sa subvention et le SIREDOM s'est désengagé de la fourniture des composteurs et bio seaux.

La modification des tarifs des bio seaux et composteurs plastiques entrera en vigueur dès le 1^{er} juillet 2021, celle des composteurs bois à compter du 1^{er} août 2021 (après épuisement du stock restant acquis à l'ancien tarif).

Les nouveaux tarifs votés à l'unanimité par le comité syndical du SEDRE sont les suivants :

	Bio seau	Composteur plastique	Composteur bois
TARIF TTC	2,22	37,79	59,10
A compter du :	01/07/2021	01/07/2021	01/08/2021

Ces tarifs correspondent aux coûts nets d'acquisition (prix de vente = prix d'achat).

Les frais liés à la livraison ne sont pas répercutés sur les tarifs de revente des produits aux usagers.

Point n°4 : Projet « Défi zéro déchets » de la CAESE

La Communauté d'Agglomération de l'Etampois Sud Essonne (CAESE) a mis en place sur son territoire le projet « Défi zéro déchets » qui consiste à accompagner durant une année scolaire 30 familles résidant sur le territoire de la CAESE, dans l'objectif de réduire de 30 % leurs déchets ménagers.

Sachant que sur le territoire de la CAESE, la collecte des déchets ménagers est assurée par la CAESE ainsi que par cinq syndicats intercommunaux : le SEDRE, le SIREDOM, le SICTOM de la Région d'Auneau, le SITOMAP et le SIRTOM Sud-Francilien qui n'a pas souhaité se joindre au projet ; un partenariat avec ces établissements publics via une convention multi-partenariale est ainsi mis en place. Le projet de convention expose notamment les modalités de sélection des familles, de répartition budgétaire, le calendrier prévisionnel ainsi que les engagements de chacun.

L'association OSE-ZD a été choisie pour animer le dispositif et assurer le suivi des familles.

Les membres du comité ont décidé à l'unanimité :

- de fixer le nombre de familles du territoire du SEDRE pouvant participer au projet à un minimum de 11 et un maximum de 19 (soit une par commune) dans la limite des candidatures déposées auprès de la CAESE
- d'autoriser le président à signer la convention avec la CAESE

Point n°5 : Rapport sur le prix et la qualité du service public 2020

Présentation : Madame Laetitia KOUMAH, 2^e vice-présidente

D'après le Code Général des Collectivités Territoriales (articles D2224-1 et suivants), modifié par le décret n°2015-1827, les collectivités en charge du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ont obligation de présenter un « rapport sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés » chaque année.

COMITE SYNDICAL DU 1^{er} JUILLET 2021

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Ce rapport est public, il sera transmis aux communes et mis à disposition sur le site internet du SEDRE.

Point n° 6 : Modification du Règlement Intérieur du syndicat

Présentation : Monsieur Michaël MERIGOT, 4^e vice-président.

Le 25 mars 2021 par délibération 02-2021, le comité syndical du SEDRE a approuvé le règlement intérieur du syndicat. Par courrier en date du 26 mai 2021, le sous-préfet d'Etampes a informé le président du SEDRE qu'au titre du contrôle de légalité, la délibération et son règlement intérieur appellent plusieurs observations et une modification des dispositions litigieuses du document.

le règlement modifié a été approuvé à l'unanimité.

Point n° 7 : Déménagement des bureaux du syndicat

Présentation : Monsieur Bernard DIONNET, président

Le SIREDOM a mis en vente le bâtiment situé 15-17 rue de la butte Cordière à Etampes où se situe les bureaux du SEDRE. La commune d'Etampes s'est portée acquéreur du site. Cette vente oblige le SEDRE, locataire, à déménager ses bureaux en fin d'année.

Après plusieurs recherches et visites dans le secteur, il a été trouvé des bureaux à louer au 50 avenue des Grenots à Etampes.

Les membres du comité autorisent à l'unanimité le président à signer le bail de location avec le propriétaire des locaux sis 50 avenue des Grenots à Etampes ainsi que tous documents relatifs au déménagement des bureaux du SEDRE.

Fin de séance à 21h30